

Code de conduite

École Gabrielle-Roy

Année scolaire 2024-25

Objectifs

Les objectifs du code de conduite de l'école Gabrielle-Roy sont les suivants :

- favoriser une école sécuritaire où règnent la bienveillance, la discipline¹ et l'accueil;²
- être explicite au sujet des comportements attendus et des comportements inadéquats afin de limiter les ambiguïtés, sources de confusion dans la mise en œuvre du code de conduite;³
- favoriser l'apprentissage des comportements attendus;⁴
- contribuer à créer un environnement où les valeurs de sécurité, de respect et d'engagement dans l'apprentissage⁵ sont valorisées;
- souligner l'importance de préserver la dignité de tous les membres de la communauté scolaire;⁶
- servir « d'avis préalable »⁷ aux démarches qui seront prises en cas de comportement nécessitant les mesures les plus sérieuses.

Ignorance zéro concernant les motifs prohibés du code des droits de la personne en Colombie-Britannique

Toute forme de discrimination ou d'intimidation⁸ en lien avec les motifs prohibés cités dans le code des droits de la personne en Colombie-Britannique fera l'objet de suivis qui varieront selon la fréquence et la gravité des faits.^{9,10}

Ces motifs prohibés incluent les suivants : l'identification en tant qu'autochtone, la race, la couleur de la peau, l'ascendance, le lieu de provenance, la religion, la situation familiale ou maritale, un handicap physique ou mental, le sexe, l'orientation sexuelle, l'expression de genre, l'identité de genre, l'âge.¹¹

Comportements attendus et inadéquats

Les comportements attendus au sein de notre communauté scolaire sont ceux qui valorisent la mise en œuvre de nos valeurs qui sont la sécurité physique ou émotionnelle de toutes et tous, le

1. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, *Des écoles sûres où règnent la bienveillance et la discipline - Guide-ressource*, p. 17.

2. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, *Des écoles sûres, accueillantes et inclusives - Guide du personnel enseignant*.

3. GAUTHIER et BISSONNETTE, *Enseignement explicite et données probantes : 40 stratégies pédagogiques efficaces pour la classe et l'école*, p. 2.

4. BISSONNETTE, GAUTHIER et CASTONGUAY, *L'enseignement explicite des comportements : pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*.

5. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, « Provincial Standards for Codes of Conduct Order », article 6.d.1.

6. CURWIN, MENDLER et MENDLER, *Discipline with Dignity : How to Build Responsibility, Relationships, and Respect in Your Classroom*, p. 6.

7. Traduction de l'anglais "fair notice"

8. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, « Bullying », Ce code de conduite utilise le mot « intimidation » comme un synonyme de « harcèlement » et comme une traduction de l'anglais "bullying".

9. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, « Provincial Standards for Codes of Conduct Order », article 6(a).

10. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, « Public School Policy - Safe and Caring School Communities ».

11. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, « Human Rights Code, RSBC 1996, c 210 », articles 7 et 8.

respect d'autrui, des biens et de notre planète ainsi que l'engagement à promouvoir le bien-être et l'apprentissage pour soi-même et autrui.

Les comportements inadéquats sont ceux qui contreviennent à la mise en œuvre personnelle ou communautaire de nos valeurs de sécurité, de respect et d'engagement que ce soit à l'école, durant une activité organisée par l'école ou toute autre circonstance qui pourrait avoir un effet sur la vie de l'école.

Les comportements inadéquats les plus sévères comprennent notamment : des comportements menaçants, toute forme d'agression et d'intimidation ainsi que des comportements discriminatoires.¹² De tels comportements peuvent donner lieu à des mesures d'évaluation du risque incluant la police et d'autres membres de la communauté ainsi qu'une demande de rester à la maison temporairement durant la démarche d'évaluation du risque.¹³

Conséquences des comportements inadéquats

Selon leur fréquence et leur nature, les comportements inadéquats seront accompagnés de conséquence graduelles pour lesquelles l'aspect pédagogique sera toujours privilégié.¹⁴ Ainsi, ces conséquences seront de préférence et dans la mesure du possible, logiques, de nature réparatrice et tenant compte des traumatismes.¹⁵ En outre, l'âge, la maturité, les spécificités individuelles ainsi que le contexte familial seront pris en considération. De plus, des considérations particulières seront apportées envers tout élève qui n'est pas en mesure de respecter le code de conduite pour des raisons de limite physique, neurologique, émotionnelle, sensorielle ou comportementale.¹⁶

Utilisation des appareils électroniques personnels

Afin de favoriser la sérénité et la concentration¹⁷ au sein de notre environnement d'apprentissage, l'utilisation des appareils électroniques personnels est restreinte de la manière suivante :

- À l'élémentaire, sauf avis contraire et explicite du personnel enseignant, leur utilisation est interdite du début de la surveillance le matin à la fin de la surveillance l'après-midi.
- Au secondaire, sauf avis contraire et explicite du personnel enseignant, leur utilisation est interdite durant toute période d'instruction (entre les cloches de début et de fin de chaque période).

Les exemptions à ces restrictions incluent l'utilisation des appareils électroniques en soutien à l'apprentissage, à l'autonomie, à la communication et pour des raisons de santé.¹⁸

Note : Les « appareils électroniques personnels » incluent les montres connectées, les téléphones, les tablettes numériques et les ordinateurs, quelle que soit leur provenance.

12. CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, Code de conduite, articles 2 et 3.

13. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, *Maintaining School Safety : A Guide for School and Police Personnel in B.C.*, p. 9-12.

14. FIRST NATIONS EDUCATION STEERING COMMITTEE, Principes d'apprentissage des premiers peuples, « L'apprentissage implique une prise de conscience des conséquences de ses actions. »

15. ALEXANDER, *Building Trauma-Sensitive Schools : Your Guide to Creating Safe, Supportive Learning Environments for All Students*, p. 197-215.

16. GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA, « Provincial Standards for Codes of Conduct Order », article 7 (b).

17. Ibid., article 6 (d.1).

18. CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, Code de conduite, article 5.

Bibliographie

- ALEXANDER, Jen. *Building Trauma-Sensitive Schools : Your Guide to Creating Safe, Supportive Learning Environments for All Students*. Brookes Publishing, 2019. Visité le 3 février 2025. <https://products.brookespublishing.com/Building-Trauma-Sensitive-Schools-P1101.aspx>.
- BISSONNETTE, Steve, Clermont GAUTHIER et Mireille CASTONGUAY. *L'enseignement explicite des comportements : pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école*. Chenelière Éducation, 2016. Visité le 3 février 2025. <https://www.cheneliere.ca/enseignement-explicite-des-comportements-9782765051817.html>.
- CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. Code de conduite. Visité le 3 février 2025. https://www.csf.bc.ca/wp-content/uploads/2022/07/P-501-code-de-conduite_CA_P-20240622.pdf.
- CURWIN, Richard L., Allen N. MENDLER et Brian D. MENDLER. *Discipline with Dignity : How to Build Responsibility, Relationships, and Respect in Your Classroom*. 4th. Alexandria, VA : ASCD, 2018. Visité le 3 février 2025. <https://ascd.org/books/discipline-with-dignity-how-to-build-responsibility-relationships-and-respect-in-your-classroom-4th-edition?chapter=core-beliefs-and-principles>.
- FIRST NATIONS EDUCATION STEERING COMMITTEE. Principes d'apprentissage des premiers peuples. Visité le 3 février 2025. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/kindergarten-to-grade-12/teach/teaching-tools/aboriginal-education/principles_of_learning_fr.pdf.
- GAUTHIER, Clermont, et Steve BISSONNETTE. *Enseignement explicite et données probantes : 40 stratégies pédagogiques efficaces pour la classe et l'école*. Chenelière Éducation, 2024. Visité le 3 février 2025. <https://www.cheneliere.ca/enseignement-explicite-donn-es-probantes-9782765069904.html>.
- GOVERNMENT OF BRITISH COLUMBIA. « Bullying ». 2025. Visité le 9 février 2025. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/erase/school-and-online-safety/bullying>.
- . *Des écoles sûres où règnent la bienveillance et la discipline - Guide-ressource*. Alexandria, VA, 2024. Visité le 3 février 2025. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/kindergarten-to-grade-12/teach/teaching-tools/student-saftey/f_scoguide.pdf.
- . *Des écoles sûres, accueillantes et inclusives - Guide du personnel enseignant*. 2023. Visité le 5 février 2025. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/erase/documents/fr-safe-caring-inclusive-schools-teacher-guide.pdf>.
- . « Human Rights Code, RSBC 1996, c 210 ». 1996. Visité le 3 février 2025. https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/00_96210_01.
- . *Maintaining School Safety : A Guide for School and Police Personnel in B.C.* 2024. Visité le 5 février 2025. <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/erase/documents/school-safety/maintaining-school-safety-guide-for-school-and-police-personnel-in-bc.pdf>.
- . « Provincial Standards for Codes of Conduct Order ». 2007. Visité le 3 février 2025. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/legislation-policy/legislation/schoollaw/e/m276_07.pdf.
- . « Public School Policy - Safe and Caring School Communities ». 2025. Visité le 9 février 2025. <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/administration/legislation-policy/public-schools/safe-and-caring-school-communities>.